



Programme de la Formation continue Taxi



Dernière mise à jour : Juin 2020

SASU– Siret 84540689100018

Agrément N°19002

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro I I 92 22 76 492

Objectif de la formation

- La formation continue est rendue obligatoire par l'article R. 3120-8-2 du code des transports.
- L'objectif de cette formation est la mise à jour des connaissances essentielles pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi ou de conducteur de voiture de transport avec chauffeur.
- Le conducteur de taxi ou conducteur de voiture de transport avec chauffeur se trouve dans l'obligation suivre cette formation avant l'expiration du délai de 5 années, à compter de la date de délivrance de la carte professionnelle. Ensuite, il est tenu de suivre, cette formation, tous les 5 ans.

Public concerné

- Titulaires de la carte professionnelle de conducteur de taxi depuis 5 ans au moins

Pré-requis

- Être titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi

Durée et lieu de la formation

- 14 heures soit 2 journées de 9h à 17h - (décret du 11 aout 2017)
- 1 place Stalingrad – 92150 Suresnes

Moyens pédagogiques et techniques

- Travail individuel et collectif (test, cas pratique théorique et pratique)
- Cours en version papier et/ou numérique
- Fiche synthétique des cours.
- Salles de cours équipées (audiovisuel, DVD, informatique).

Prise en charge financière

- L'école de formation vous accompagne dans le cadre de vos démarches afin d'obtenir la prise en charge financière de votre formation :
 - pour les artisans, la demande sera à effectuer auprès de FAFCEA - 14 rue Chapon - CS 81234 - 75 139 PARIS CEDEX 03 - Tél : 01 53 01 05 22
 - pour les salariés : La demande de prise en charge est effectuée par l'employeur auprès de l'organisme collecteur
- Tarifs : 250 euros net (non assujetti à la TVA)

Qualification des Intervenants :

- Titulaire du Certificat de Capacité Professionnelle des Conducteurs de Taxi.
- Titulaire du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER) ou du Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteur (B.A.F.M.)
- Professionnel du domaine assurantiel et financier

Fin de la formation

- Remise d'une attestation de suivi de stage valable 5 ans. Cette attestation est obligatoire pour les conducteurs de taxi en service (arrêté du 11 aout 2017)

PROGRAMME DE LA FORMATION CONTINUE

Jour 1 – 7 heures

Droit du transport public particulier de personnes et réglementation spécifique à l'activité taxi

- Définition du taxi ;
- Obligations relatives aux véhicules taxis ;
- Dispositions applicables aux autorisations de stationnement délivrées antérieurement au 1er octobre 2014 ;
- Régime de délivrance des nouvelles autorisations de stationnements ;
- Activité du conducteur de taxi.

Les voitures de transport avec chauffeur

- Inscription au registre des VTC ;
- Obligations relatives aux véhicules ;
- Dispositions relatives aux conducteurs.

Les véhicules motorisés à deux ou trois roues

- Dispositions relatives aux véhicules et aux conducteurs.

Les sanctions administratives et pénales

Gestion et développement commercial,

- Dont l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication - Règles essentielles et Mise en situation.



3.5 heures

Quel avenir pour le taxi ?

- Les nouveautés en matière de réglementation des taxis (lois, arrêté, décret) ;
- Les Nouvelles technologies ;
- La concurrence ;
- Questions des participants
- Débat sur un thème d'actualité.

La sécurité routière et le code de la route

- Rappel des notions essentielles
- Evolution de la réglementation
- Cas Pratique

Le droit des assurances et le taxi

- Les obligations du taxi en matière d'assurance ;
- Vos droits et obligations en cas de sinistre ;
- Cas pratique.



3.5 heures

PROGRAMME DE FORMATION

Jour 2 – 7 heures

Le conventionnement CPAM à Paris et dans les Hauts-de-Seine

- Les règles applicables au conventionnement : les cas et conditions de prise en charge ;
- L'essentiel sur la CMU, l'AME et l'ACS.

La commercialisation

- Panorama des techniques commerciales ;
- L'accueil du client ;
- La prise en charge du client et de sa demande ;
- La fidélisation de la clientèle ;
- Le Réseau ;
- Mise en situation avec les participants.

La gestion des conflits

- Définition ;
- Les règles essentielles pour sortir de la situation conflictuelle ;
- Cas pratique et mise en situation avec les participants.



3.5 heures



3.5 heures

Les personnes à mobilité réduite

- Définition et causes de déficiences motrices ;
- Les règles essentielles à respecter.

Gestion, comptabilité et fiscalité

- Les partenaires de l'entreprise ;
- Les formes juridiques ;
- Le conjoint collaborateur ;
- Notions de fiscalité ;
- Notions de comptabilité ;
- La couverture sociale.

Contrôle des connaissances acquises

- Test de fin de formation